



# Conseil économique et social

Distr. générale  
6 février 2015  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

### Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

#### 108<sup>e</sup> session

Genève, 4-8 mai 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la 108<sup>e</sup> session<sup>1,2</sup>

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 4 mai 2015 à 14 h 30  
au 8 mai 2015 à 12 h 30

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l'adresse [grsg@unece.org](mailto:grsg@unece.org). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>.

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d'enregistrement accessible sur le site Web de la CEE ([https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=is\\_Nr9](https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=is_Nr9)). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès temporaire. En cas de difficultés, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).

GE.15-01892 (F) 110315 110315



\* 1 5 0 1 8 9 2 \*

Merci de recycler



## I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M<sub>2</sub> et M<sub>3</sub>):
  - a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;
  - b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.
3. Règlement n° 39 (Indicateur de vitesse).
4. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
5. Règlement n° 46 (Dispositifs de vision indirecte).
6. Règlement n° 58 (Dispositifs arrière de protection anti-encastrement).
7. Règlement n° 67 (Équipements pour véhicules alimentés au GPL).
8. Règlement n° 97 (Systèmes d'alarme pour véhicules).
9. Règlement n° 110 (Organes spéciaux des véhicules alimentés au GNC).
10. Règlement n° 116 (Systèmes d'alarme pour véhicules).
11. Règlement n° 118 (Résistance au feu).
12. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
13. Règlement n° 125 (Champ de vision du conducteur).
14. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.
15. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).
16. Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident.
17. Proposition d'amendements au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité).
18. Questions diverses.

## II. Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/1/Add.1).

---